



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Examens et Concours

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE Session 2026

RAPPORT DU JURY

**RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY
CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE
Session 2026**

Cette année, les épreuves se sont déroulées entre le 6 et le 20 janvier 2026.

Cet examen a été créé par le Ministère de l'Éducation Nationale en 2003 (première session en 2004) pour habilitier des enseignants et apporter aux personnels admis une certification pour enseigner leur discipline dans une langue vivante (Discipline Non Linguistique : DNL) dans le cadre d'une section européenne, pour enseigner le français langue seconde ou encore dans les options artistiques au lycée pour lesquelles il n'existe pas de CAPES ou d'Agrégation spécifiques : Danse, Arts du cirque, Cinéma-Audiovisuel, Histoire des Arts, Théâtre. L'arrêté ministériel du 6 mars 2018, publié au Journal officiel de la République française du 18 mars 2018, institue un nouveau secteur disciplinaire : Langues et Cultures de l'Antiquité, comportant deux options : latin, grec. Son objectif est de favoriser au sein des établissements scolaires une offre complémentaire d'enseignement des langues anciennes là où le recrutement de professeurs de lettres classiques issus des concours ne suffit pas à couvrir les besoins. La note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 publiée au BO n° 30 du 25 juillet 2019 a pour objet d'actualiser les modalités d'organisation de l'examen et prévoit, pour certains secteurs disciplinaires pour lesquels cet accès n'était pas encore mis en œuvre, l'ouverture de l'examen aux enseignants du 1er degré. Elle vise également à actualiser et à mieux définir les attentes des jurys selon les secteurs disciplinaires concernés, notamment, dans le prolongement du rapport de Chantal Manes et Alex Taylor publié en septembre 2018 et intitulé *Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le monde*, pour le secteur enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique. Un dernier arrêté ministériel en date du 10 février 2022 institue, au sein du secteur disciplinaire arts, une nouvelle option : arts du cirque.

Nous ne pouvons qu'encourager les candidats à se référer à la note de service du 16 juillet 2019 pour mieux se préparer à cet examen et prendre conscience des exigences des différents jurys. **Nous les incitons en outre à respecter strictement les délais d'inscription, ceux-ci étant précisés dans la circulaire afférente à cet examen qui paraît chaque année, courant octobre - elle est transmise dans tous les établissements. Tous les candidats ayant téléversé dans leur espace candidat *Cyclades* leur rapport d'activité dans les délais impartis et remplissant les conditions pour présenter une certification complémentaire sont convoqués. Depuis 2026, les convocations candidats sont adressées, de façon dématérialisée, via l'espace candidat *Cyclades*. Ne pas oublier de consulter également les spams. Aucune prise en compte des demandes hors-délai n'est en effet acceptée par la division des examens et concours.**

Nous demandons aux candidats inscrits qui ne se présentent pas à l'examen d'en informer le service de la DEC le plus tôt possible.

**Rappel de la réglementation concernant le rapport
(Extrait de la note de service 2019-104 du 16/07/2019)**

« Le candidat inscrit remettra, à la date fixée par le recteur, un rapport (cinq pages dactylographiées) comportant et indiquant :

- un curriculum vitae détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France et à l'étranger ;
- les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux qu'il a pu initier ou auxquels il a pu participer, pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative ;
- tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.

Ce rapport sera communiqué par le recteur au jury dans des délais suffisants pour que ce dernier puisse en prendre connaissance préalablement à l'épreuve et en disposer lors de celle-ci. »

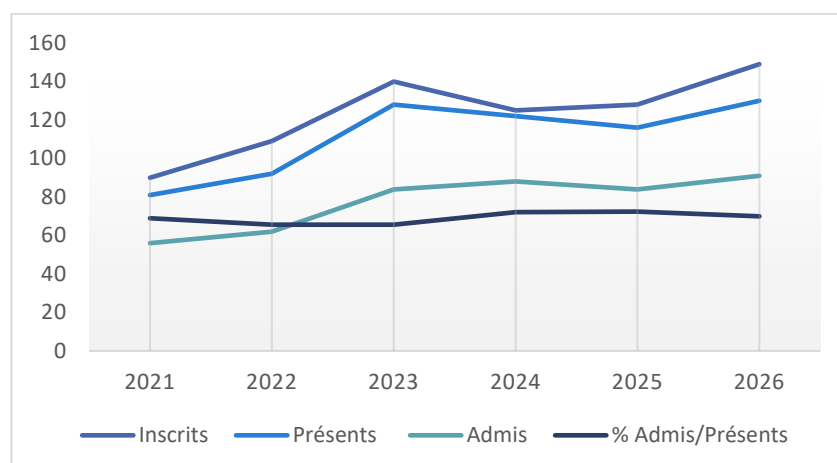
Cette session 2026 a été marquée par une hausse du nombre de candidats ; 149 inscrits, en hausse de 16,4% par rapport à la session précédente, et ce après une légère hausse de 2,5% en 2025, une baisse de 10% en 2024, une hausse de 22% en 2023, de 17.5% en 2022, de 25% en 2018 et 18% en 2019, puis une baisse importante de 30 % en 2021. Si l'on observe l'évolution des inscriptions depuis plusieurs années, il n'y a pas de ligne directrice claire mais, au contraire, une alternance quasi régulière entre baisse et hausse. Le même phénomène est à constater pour ce qui concerne le nombre de présents – 130 candidats présents en cette session 2026 (116 en 2025, 122 en 2024, en hausse de 12% par rapport à la session 2025).

Spécificité de cette session : la présence de 24 candidats du 1^{er} degré (4 en DNL Arts Visuels en Anglais, 4 en DNL EPS en Anglais, 3 en DNL Histoire-Géographie en Anglais, 6 en DNL Mathématiques en Anglais, 1 en DNL Sciences et Technologie en Anglais, 6 en FLS), 2 candidats en DNL Espagnol en LP, 3 candidats en DNL en Italien et 3 candidats en DNL en Portugais.

Les taux de réussite à l'examen se révèlent cette année disparates : excellents en LCA, en DNL en Portugais, en Italien et en Espagnol (LEGT), satisfaisants en DNL en anglais (1^{er} degré), en FLS, en CAV, en HIDA, en Théâtre, ils sont tout juste moyens voire insuffisants dans d'autres spécialités, dont le nombre de candidats est toutefois peu représentatif. Le pourcentage total d'admis est légèrement inférieur à la session précédente : 70%, 72% lors de la session précédente mais 65,6% lors de la session 2023. Les tableaux proposés ci-dessous fournissent des éléments statistiques détaillés, le premier inscrivant la session 2026 dans le contexte des cinq dernières années.

Moyenne : 12,36

Notes de 05/ 20 à 20/20



Quelques éléments statistiques, secteur par secteur maintenant :

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE SESSION 2025 : ÉLÉMENTS STATISTIQUES

SECTEURS DISCIPLINAIRES	INSCRITS	PRESENTS	ADMIS	REFUSES	Moyenne	%
Arts : Cinéma et Audiovisuel (2 nd degré)	8	8	5	3	12	62,5
Arts : Danse (2 nd degré)	1	1	1	0	18	100
Arts : Histoire des Arts (2 nd degré)	15	15	8	6	12,27	53,33
Arts : Théâtre (1 ^{er} degré)	1	0	0	0		
Arts : Théâtre (2 nd degré)	12	11	7	4	11,82	63,64
DNL : Arts Visuels en Anglais (1 ^{er} degré)	5	4	2	2	12,5	50
DNL : Histoire-Géographie en Anglais (1 ^{er} degré)	3	3	1	2	9	33,33
DNL : EPS en Anglais (1 ^{er} degré)	6	4	2	2	13,25	50
DNL : Mathématiques en Anglais (1 ^{er} degré)	6	6	5	1	12,67	83,33
DNL : Sciences et Technologie en Anglais (1 ^{er} degré)	1	1	1	0	18	100
DNL (LP) en Espagnol (2 nd degré)	2	2	1	1	7,5	50
DNL (LG&T-LP) en Anglais (2 nd degré)	37	33	25	8	12,55	75,76
DNL (LG&T) en Espagnol (2 nd degré)	5	3	3	0	12,67	100
DNL (LG&T) en Italien (2 nd degré)	3	3	3	0	12	100
DNL (LG&T) en Portugais (2 nd degré)	3	3	3	0	16,33	100
FLS (1 ^{er} degré)	7	6	4	2	11 ,83	66,67
FLS (2 nd degré)	20	18	11	7	11,89	61,11
LCA (2 nd degré) - Grec	2	2	2	0	14,5	100
LCA (2 nd degré) - Latin	11	7	6	1	12,71	85,71
TOTAL	149	130	91	39	12,36	70

Qualitativement, le niveau des prestations des candidats s'est avéré – comme chaque année - très variable d'un secteur à l'autre : plusieurs présidents de commission signalent des évolutions très positives, d'autres regrettent la faiblesse générale du niveau des candidatures.

Modalités d'évaluation des candidats : Une note sur 20 est attribuée à l'issue de la prestation orale. Le candidat, pour être admis, doit avoir une note égale ou supérieure à 10. Une délibération toutes commissions confondues permet, dans un second temps, d'harmoniser les décisions pour préserver une équité d'ensemble puis d'arrêter la liste définitive des admis.

Vous trouverez ci-dessous les rapports des différentes commissions, secteur par secteur ; chacun d'entre eux fournit de précieux conseils pour se préparer à l'épreuve ; il convient donc de lire avec attention *a minima* celui qui vous concerne. **Nous n'insisterons jamais assez en effet sur l'impérieuse nécessité d'une lecture attentive de ces rapports du jury. Leur appropriation est bien souvent une condition *sine qua non* de la réussite à l'examen.**

Je tiens enfin à remercier mes collègues présidents de commission et l'ensemble des membres du jury pour la qualité du travail effectué mais aussi Madame Chesneau et l'ensemble des personnels de la Division des Examens et Concours qui ont largement contribué à la réussite organisationnelle de cet examen.

Fait à Orléans, le 13 février 2026
Le président du jury,
Bruno Bouchard, IA-IPR

RAPPORT DE JURY

Établi pour le jury par Madame Elsa Cellier

IA-IPR de Lettres – Langues et Cultures de l'Antiquité

Présidente de la Commission

Le jury de la session 2026 était composé de trois membres :

- M. Pierre-Alain Caltot, Maître de Conférence en langue et littérature latines à l'université d'Orléans
- Mme Elsa Cellier, Inspectrice d'Académie-Inspectrice Pédagogique Régionale de Lettres
- M. Stéphane Cozette, Inspecteur d'Académie-Inspecteur Pédagogique Régional de Lettres

Finalités

Afin de prévenir toute mauvaise interprétation de cette certification, les membres du jury tiennent à en rappeler les finalités : l'enseignement en Langues et Cultures de l'Antiquité a vocation à être assuré par les professeurs de lettres classiques qui, par la formation qu'ils ont reçue et par le concours qu'ils ont obtenu, sont les experts de la discipline ; les lauréats de la certification en Langues et Cultures de l'Antiquité ont vocation à « intervenir en complément des enseignants de lettres classiques » (*Vademecum à la certification complémentaire en Langues et cultures de l'Antiquité*, Ministère de l'Éducation nationale, 2018), dans deux cas notamment :

- Celui où il n'y a aucun professeur de Lettres classiques dans l'établissement.
- Celui où le nombre important de latinistes (voire d'hellénistes) ne peut être pris en charge dans sa totalité par le ou les professeurs de Lettres Classiques et appelle de nécessaires dédoublements ainsi que l'intervention de professeurs dotés de cette certification complémentaire.

Le jury rappelle également que la création dans l'établissement du candidat de davantage d'heures de langues anciennes n'est pas automatiquement entraînée du fait de l'obtention de la certification par le candidat.

Les candidats de la session 2026

Treize candidats ont fait parvenir un dossier cette année. Sur ces treize candidats, neuf ont pu se présenter à l'épreuve orale de la certification. Le bilan portera sur ces **neuf prestations** entendues.

- Option : 2 candidats en grec, 7 candidats en latin.
- Corps d'origine : 5 certifiés, 4 agrégés.
- Discipline d'origine : 4 Lettres modernes, 3 Histoire-Géographie, 1 Physique-Chimie, 1 Philosophie.
- Secteur : 8 d'un établissement public, 1 d'un établissement privé sous contrat.
- Départements : 3 du Loiret, 3 de l'Indre-et-Loire, 2 de l'Indre, 1 du Cher.

Le jury se réjouit que la session 2026 ait permis d'entendre plusieurs enseignants, encore plus nombreux qu'à la session précédente, et ce malgré les conditions météorologiques particulièrement défavorables (neige).

Deux points sont à souligner :

- les deux options, latin / grec, ont suscité l'intérêt de candidats, dont certains avaient suivi la formation académique « Retrouver le grec » ;
- la certification Langues et Cultures de l'Antiquité a rencontré l'intérêt de professeurs de disciplines diverses, y compris scientifiques.

Si cette session 2026 a été marquée par la présence importante de candidats enseignants de lettres modernes qui sont historiquement ceux qui présentent en plus grand nombre la certification LCA (pour mémoire, lors de la session 2025, sur sept candidatures six étaient proposées par des enseignants de lettres modernes), **le jury a vivement apprécié la présence d'enseignants issus d'autres disciplines** qui, aussi bien dans leur rapport écrit que dans l'entretien, ont montré leur intérêt réel pour les Langues et Cultures de l'Antiquité. Le jury insiste sur le fait que les candidatures des enseignants issus d'un parcours autre que celui de lettres modernes sont parfaitement légitimes. En effet, les inflexions portées à l'enseignement des LCA par la professionnalité spécifique d'un enseignant de sciences (SVT, physique-chimie, mathématiques...), de langue vivante étrangère ou d'histoire-géographie doivent être vues comme une véritable richesse pour les élèves et contribuent à montrer à quel point les LCA sont à la racine d'une formation véritablement humaniste.

Par ailleurs, le jury a apprécié que les enseignants qui n'ont pas reçu de formation littéraire sollicitent leurs collègues de lettres pour développer leurs compétences en maîtrise de la langue ou dans le maniement des outils d'analyse littéraire. **Nous encourageons les candidats qui n'ont pas suivi de formation littéraire à renforcer leur compréhension des cultures antiques et à développer une certaine maîtrise dans la lecture des textes littéraires**, par exemple en tenant compte des spécificités des grands genres littéraires.

Bien évidemment, **le jury a également particulièrement apprécié les candidatures des enseignants de lettres modernes** souvent portées par une réflexion approfondie sur la maîtrise de la langue ancienne et sur la mise en relation des littératures antiques et modernes, voire contemporaines.

Les résultats de la session 2026

La moyenne de la certification pour cette session 2026 est de 13, 1.

8 candidats ont été admis, soit 88, 8 % des candidats.

Les notes obtenues se sont échelonnées entre 9/20 et 16/20.

Le jury tient à souligner **la qualité des dossiers**, et à saluer **la préparation remarquablement sérieuse** de tous les candidats. Les candidats présents qui n'ont pas été reçus à cette session ont toute légitimité pour se représenter l'an prochain. Le jury rappelle aux candidats qu'une **note proche de la moyenne** correspond à une candidature non dénuée de qualités. C'est une invite faite aux candidats à se représenter.

Les candidats qui ont été ajournés ne doivent donc pas être découragés par la décision du jury. Le jury est en effet tout à fait persuadé que leur candidature, avec une préparation plus mûrie, pourra être couronnée de succès lors d'une session prochaine de la certification.

Cet encouragement à poursuivre les efforts déjà engagés n'est toutefois pas adressé aux seuls candidats des sessions prochaines : le jury rappelle que la formation des candidats reçus à la certification doit être poursuivie après son obtention, dans une perspective de formation continuée. Pour ce faire, **l'académie a l'intention de proposer une formation spécifiquement tournée vers les lauréats**, et invite donc les professeurs reçus à la certification à consulter les offres de formations fléchées LCA du plan académique de formation et à s'y inscrire.

Observations et conseils du jury

De manière générale, le jury salue l'engagement remarquable des candidats, dont beaucoup ont à cœur de valider, par l'obtention de la certification, la charge d'enseignement de langues anciennes qu'ils assument déjà dans leur établissement.

Nous rappellerons ici certains points, tant sur le dossier que sur l'exposé ou l'entretien.

- Le dossier

Comme l'indique le *Vademecum à la certification complémentaire en Langues et Cultures de l'Antiquité* (Ministère de l'Éducation nationale, 2018), le dossier doit contenir plusieurs entrées :

- ✓ Une présentation de la formation universitaire et professionnelle du candidat.
- ✓ Un exposé des motivations qui expliquent pourquoi le candidat s'engage dans la présentation de la certification complémentaire.
- ✓ Le développement d'un projet pédagogique précisant le niveau de classe et tenant compte des programmes en vigueur.

Le jury a constaté lors de cette session que les dossiers avaient rempli ces exigences, et proposé un projet pédagogique, que celui-ci ait été réellement mis en œuvre ou soit envisagé. Le jury rappelle que le projet correspond à une réalisation effective ou projetée dans une classe donnée, corrélée aux programmes et donc aux compétences et connaissances attendus par ceux-ci, comportant des textes authentiques en nombre suffisant (quatre textes peuvent être considérés comme suffisants), et précisément référencés : le jury invite ainsi les candidats à faire figurer les sources des traductions (édition scientifique, traduction en ligne proposée par « Itinera Electronica » ou « Hodoi Elektronikai », traduction personnelle...).

L'épreuve de traduction consiste depuis cette session à traduire un passage de l'un des textes présentés dans le projet d'enseignement. Cette modalité, introduite depuis cette session 2026, semble convenir aux candidats, qui ont tous témoigné d'une solide préparation en amont.

La constitution du dossier complet doit être comprise par les candidats comme un moyen de réfléchir à leur candidature en leur permettant de mûrir leur projet de certification complémentaire, de **se projeter dans un enseignement des Langues et Cultures de l'Antiquité et de s'approprier les enjeux de cet enseignement**. Le jury attend que, dans la composition du dossier, la distinction entre supports à l'usage de l'enseignant et supports à l'usage des élèves soit manifeste.

Le jury se réserve la possibilité d'écarter certaines candidatures en ne convoquant pas à l'entretien certains enseignants dont le dossier serait incomplet.

- L'oral

L'épreuve orale dure trente minutes. Elle débute par un exposé du candidat n'excédant pas dix minutes. Le reste du temps de l'épreuve (vingt minutes) consiste en un entretien avec le jury.

- ✓ L'exposé
L'exposé est un moyen pour le candidat de revenir sur son dossier dont il rappelle certains éléments constitutifs. Pour autant il ne s'agit pas de rappeler le contenu du dossier dont le jury a pris connaissance au préalable mais d'en extraire les points saillants en le présentant différemment.
- ✓ L'entretien

A la suite de son exposé, chaque candidat a été invité à procéder à la lecture du texte sélectionné par le jury puis à la traduction du passage indiqué.

Depuis la session 2026, le passage à traduire est sélectionné dans le dossier, qu'il convient donc d'apporter.

Il est à noter que le jury accorde beaucoup plus d'importance à la démarche que le candidat adopte pour élaborer sa traduction qu'à la parfaite exactitude de la traduction. En ce sens le jury est attentif aux réflexes des candidats mais aussi à leurs hésitations devant la reconnaissance de certaines formes ou face à certaines constructions syntaxiques. Le jury rappelle aux candidats la nécessité de maîtriser les langues anciennes pour assurer l'enseignement des LCA.

Le texte sélectionné et le dossier servent ensuite de support à l'entretien de manière plus large : les candidats peuvent ainsi apprécier certains aspects stylistiques, formels ou génériques comme point de départ à un commentaire et à une analyse réflexive de la proposition didactique développée par le candidat.

Se préparer à la session 2027

De manière à saisir les enjeux des enseignements de Langues et Cultures de l'Antiquité et ceux de la certification, le jury recommande aux futurs candidats de consulter :

- Les programmes des enseignements de LCA disponibles sur le portail Eduscol.
- Les ressources publiées sur le portail Eduscol et sur Odysseum, la maison numérique des Humanités, site des ressources des langues, des cultures et des civilisations de l'Antiquité.
- Les ressources publiées sur le portail pédagogique de l'académie d'Orléans-Tours (rubrique « Lettres » : <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?rubrique80>).
- Le *vademecum* national « Certification complémentaire Langues et Cultures de l'Antiquité » : <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/spip.php?article3210>
- Les rapports précédents de la certification complémentaire publiés sur le site académique : <https://www.ac-orleans-tours.fr/certifications-et-habilitations-122258>

Pour se préparer au mieux à l'examen de certification complémentaire, le jury encourage les futurs candidats à :

- suivre la formation, inscrite au Plan Académique de Formation, de préparation à la certification qui a lieu en début d'année scolaire. Intitulé : « Accompagnement à la certification en latin et en grec » ;
- se signaler auprès du secrétariat de leur établissement pour être destinataires des informations et des temps d'échange mis en place par l'inspection pédagogique régionale de lettres : lettre de rentrée, bulletin académique des LCA, webinaires... ;
- être attentif au calendrier de la certification complémentaire mis en place par la Division des Examens et Concours de l'académie d'Orléans-Tours. La date de clôture des inscriptions est généralement en octobre.

Conclusion

Au terme de ce rapport, le jury veut saluer l'engagement et le dynamisme des enseignants dont la certification en Langues et Cultures de l'Antiquité suscite l'intérêt. Cet intérêt, tant pour la langue que pour la culture antique, contribue au rayonnement des Humanités auprès des élèves et ne peut que favoriser l'appropriation par ceux-ci du monde qui les entoure et de ses grands enjeux.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

Les publications portant sur l'analyse du texte littéraire ainsi que sur les langues et cultures de l'Antiquité sont particulièrement nombreuses. Nous proposons ici quelques ouvrages de référence que les candidats pourront librement mettre en lien avec d'autres.

CONFORTER LA LECTURE DES TEXTES LITTÉRAIRES

PELLAT J.-C., (sous la direction de), *Le Grevisse de l'enseignant, L'Analyse de texte*, Magnard, 2017.

BOMMIER-NEKROUK M., DUQUAIRE A., *L'analyse du texte littéraire : 20 explications et commentaires composés*, Ellipses, 2024.

JARRETY M. (sous la direction de), *Lexique des termes littéraires*, Le Livre de Poche, 2001.

PELLAT J.-C., FONVIELLE S., *Le Grevisse de l'enseignant, Grammaire de référence*, Magnard, 2022.

CONNAITRE LES MONDES ANTIQUES

Littérature

Première approche

GRIMAL P., *La Littérature latine*, coll. « Que Sais-je ? », PUF, 2007.

TREDE M., SAÏD S., *La Littérature grecque d'Homère à Aristote*, coll. « Que Sais-je ? », PUF, 1990.

Pour aller plus loin

MARTIN R., GAILLARD J., *Les genres littéraires à Rome*, Nathan, 1990.
SAÏD S., TREDE M., LE BOULLUEC A., *Histoire de la littérature grecque*, PUF, 1998.
ZEHNACKER H., FREDOUILLE J.-C., *Littérature latine*, PUF, 1993.
LABRE Ch., SOLER P., *Dictionnaire de poétique. Des modernes aux anciens*, Gallimard, 2012.

Histoire et sociétés

BOURDIN S., VIRVOULET C., *Rome, naissance d'un Empire, De Romulus à Pompée, 753-70 avant J.-C.*, Belin, Mondes Anciens, 2024.
BRUN P., *Le monde grec à l'époque classique (500-323 avant J.-C.)*, Armand Colin, 2003.
DAMET A., *Le monde grec. De Minos à Alexandre*, Armand Colin, 2020.
FAURE P., TRAN N., VIRVOULET C., *Rome, cité universelle : de César à Caracalla (70 av. J.-C. - 212 apr. J.-C.)*, Belin, Mondes Anciens, 2018.
GRIMAL P., *Dictionnaire des mythes grecs et latins*, PUF, 1951.
HADOT P., *Qu'est-ce que la philosophie antique ?* Folio Essais, 1995.
VEYNE P., *L'empire gréco-romain*, Points, 2005.

Art et architecture

DEMARGNE P., *Naissance de l'art grec*, 2007
CHARBONNEAUX J., MARTIN R., VILLARD F., *La Grèce archaïque*, Gallimard, 2008.
CHARBONNEAUX J., MARTIN R., VILLARD F., *La Grèce classique*, Gallimard, 2009.
CHARBONNEAUX J., MARTIN R., VILLARD F., *La Grèce hellénistique*, Gallimard, 2010.
BIANCHI BLANDINELLI R., *Rome le centre du pouvoir*, Gallimard, 2010.
BIANCHI BLANDINELLI R., *Rome la fin de l'art antique*, Gallimard, 2010.

CONFORTER LA MAITRISE DES LANGUES ANCIENNES

Les méthodes pour apprendre les langues anciennes et approfondir les acquis sont nombreuses et diverses. Nous ne signalons ici que les grammaires de référence.

LANGUE GRECQUE

ALLARD J., FEUILLATRE E., *Grammaire grecque*, Hachette Education, 1971.
BERTRAND J., *Nouvelle grammaire grecque*, Ellipses, 2010.
BERTRAND J., *La Grammaire grecque par l'exemple*, Ellipses, 1996.
BERTRAND J., *Vive le grec ! Manuel pour débutants*, Ellipses, 2012.
RAGON E., (directeur de publication), *Grammaire grecque*, Nathan, 2005.

Langue latine

BAUDIFFIER E., GASON J., MORISSET R., *Précis de grammaire des lettres latines*, Magnard, 1990.
SAUSY L., *Grammaire latine complète : nouvelle édition en couleurs*, Eyrolles, 2023.